

Madame la rectrice,

La FSU prend acte de la tenue régulière de CHSCTA. Cependant, elle s'inquiète du peu de réponses données face à la multitude de questions posées.

La FSU n'a eu de cesse d'alerter, à tous niveaux, sur la précocité de la réouverture des écoles. Il est inadmissible que les documents nécessaires à la réouverture soient réactualisés ou actés après le 11 mai : le décret rendant le port du masque obligatoire est paru le 12 mai et l'information du rectorat n'est parvenue que le 15, les protocoles ont subi des modifications après la reprise sur site des agents et doivent être réactualisés, les plans de reprise départementaux relatifs à la réouverture des écoles et des établissements n'ont été présentés et soumis aux votes en CTSD ou en CTA qu'après la réouverture des écoles, des établissements et des services...

La FSU alerte sur les problématiques de lieu de travail où des agents n'ont aucune garantie sanitaire sur le nettoyage/désinfection qui pour rappel doit être quotidien !

Pour la FSU, il est inadmissible que les agents n'aient pas reçu l'ensemble des protections prévues par l'éducation nationale. Comment se fait-il que seuls les masques aient été livrés pour le 12 mai, dans des conditions que la FSU souhaiterait aborder ? A propos des masques, où est la formation sur leur utilisation ? Comment se fait-il d'avoir des remontées d'agents qui parlent de « rétention de masques » ? Où sont les lingettes désinfectantes ? Où sont les flacons de 100 mL de solution/gel hydroalcoolique par agents par semaine ? Il y a urgence à doter l'ensemble des agents de l'intégralité des protections ? Qu'en est-il de la dotation des écoles en thermomètres frontaux ?

La FSU vous alerte, de nouveau, sur l'épuisement professionnel de certains agents. La surcharge de travail couplée avec l'anxiété de leur situation professionnelle : travail en présentiel, travail à distance, mise en ASA, le manque de garanties sanitaires dans certains cas, les pressions subies... font qu'un nombre non négligeable d'agents est sujet à des troubles psychosociaux.

Par peur d'une rupture d'anonymat, par gêne d'être en situation de fragilité psychologique, certains de nos collègues n'osent pas faire appel aux cellules d'écoute alors qu'ils en ont besoin.

Il est important de prendre en compte ces situations et de faire le nécessaire pour y remédier.

Les personnels des CIO sont souvent isolés et ne disposent pas forcément d'équipes techniques et de maintenance à proximité. Même s'il est prévu un abondement de vacations à cet effet, nous demandons un point de situation et nous exigeons un protocole sanitaire spécifique qui soit à même de cadrer la reprise progressive d'activité des personnels en CIO selon les mêmes normes sanitaires que pour tous les autres services. Hier en CTSA, il a été répondu à la FSU sur cette question que le protocole serait prêt ce jour. Qu'en est-il ?

Quand sera diffusée l'information du décret n° 2020-404 du 7 avril 2020 relatif à la prise en charge des frais de repas des personnels civils et militaires dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ?

Comment trouver les modalités de demandes de remboursement des frais engendrés par cette pandémie ?

La FSU souhaite revenir sur la situation du lycée J.Monnet à Crépy en Valois, les modalités de retour sur site sont en total désaccord avec vos directives. La bienveillance annoncée par l'éducation nationale envers ses agents n'est pas de rigueur dans cet établissement. Malheureusement, ce n'est pas le seul lieu où des pressions sont usuelles !

La FSU s'inquiète de la mise en place des études et du 2S2C par les collectivités et de la perte de prérogatives relevant de l'éducation nationale.

Le pont de l'ascension est le bienvenu, cependant, le répit est de courte durée car, dès la semaine prochaine, les annonces présidentielles, la nouvelle cartographie, les nouvelles modalités relatives à la garde d'enfants vont de nouveau mettre en tension les agents et les équipes.

Enfin, quelles seront les modalités d'attribution de la prime « COVID » ?